



Pacs et carte vie privé et familial

Par **didier**, le **29/01/2010** à **19:01**

Bonjour,

je suis renté en france en 2007 sans visa et depuis je suis en couple avec ma conjointe française qui travaille et pays se impot en est pacsé en mars 2009 et d'après un demarche très dur j'ai déposé mon dossier de premier demande de carte vpf pacs avec preuve de plus de 2 an de vie commune.j'ai reçu dernièrement un récépissé de demande de arte de séjour de 3 moi mais sans autorisation du travaille.

est ce que je suis régularisé? est pour quoi sans droit de travaille par contre un etrage é malade on le donne le droit a travaillé?? que pensez vous ??? s.v.p

je suis perdu et aidez moi de trouvez de reponse

Par **chris_idv**, le **31/01/2010** à **12:10**

Bonjour,

Vous disposez d'un récépissé de demande de titre de séjour dans l'attente de la décision de la préfecture ce qui vous évite une reconduite à la frontière immédiate, rien de plus.

Salutations,

Par **didier**, le **31/01/2010** à **13:15**

merci mais quand je peut dire qui je suis regularisé???

Par **chris_idv**, le **31/01/2010** à **13:36**

Bonjour,

Vous ne serez régularisé que si la préfecture répond favorablement à votre demande en vous accordant le titre de séjour VPF.

Actuellement vous avez uniquement un récépissé qui correspond juste à l'enregistrement de votre demande, mais pas à une réponse officielle favorable.

Salutations,

Par **didier**, le **31/01/2010** à **13:57**

merci encor j'ai un petit question quelle sont le moyen pour un etrangé entré clandestinement d'etre regularisie.

pour moi si en imagine que je serai accepté alors ce qoi le etaps d'après avant de recevoir la carte.visite medical et une amende pour le rentré sans visa????

MERCI

Par **samsy35**, le **26/03/2010** à **12:30**

Vous faites un enfant, tu t'en occupe et le tour est joué car avec une stabilité familiale tu as plus de chance d'être régularisé.

La France veut renouveler sa génération alors il faut y contribuer car demain il faut payer la retraite. Toi, tu vas bosser pour soutenir l'économie et payer la retraite des papy boom et ton enfant payera ta retraite.

Voilà comment fonctionne la décision de la préfecture. Juste un petit constat: AS TU DÉJÀ VU LA PRÉFECTURE EXPULSER QUELQU'UN QUI AS UN ENFANT (Français bien entendu) MÊME SI CELUI-CI EST RENTRÉE ILLÉGALEMENT EN FRANCE ?

Bonne chance

Par **samsy35**, le **26/03/2010** à **12:32**

Vous faites un enfant, tu t'en occupe et le tour est joué car avec une stabilité familiale tu as plus de chance d'être régularisé.

La France veut renouveler sa génération alors il faut y contribuer car demain il faut payer la retraite. Toi, tu vas bosser pour soutenir l'économie et payer la retraite des papy boom et ton enfant payera ta retraite.

Voilà comment fonctionne la décision de la préfecture. Juste un petit constat: AS TU DÉJÀ VU LA PRÉFECTURE EXPULSER QUELQU'UN QUI AS UN ENFANT (Français bien entendu) MÊME SI CELUI-CI EST RENTRÉE ILLÉGALEMENT EN FRANCE ?

Bonne chance